

Le Mensuel du SNIA-IPR n° 36 (octobre 2025)

ACTUALITE

10/09/2025 : [Conseil national du SNIA-IPR.](#)

METIER

17/09/2025 [Arrêté du 8-9-2025](#) autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture d'un concours pour le recrutement des IA-IPR dans les disciplines et spécialités suivantes: allemand ; anglais ; arts plastiques ; économie et gestion ; EPS; espagnol ; EVS ; histoire - géographie ; lettres ; mathématiques ; philosophie ; physique - chimie ; STI, option sciences industrielles ; SVT.

25/09/2025 [Note de service du 2-9-2025](#) Tableau d'avancement des IA-IPR au titre de l'année 2026

18/09/2025 : [Note de service du 11-9-2025](#) Concours de recrutements et examens professionnels d'avancement de grade. Pour les IA-IPR Les inscriptions aux concours se déroulent jusqu'au jeudi 6-11 2025, 12 heures, heure de Paris via [la plateforme Cyclades](#). [Date limite de téléversement du dossier de Raep](#) : 13-11 2025 à 23 h 59, heure de Paris.

24/09/2025 [Décret du 19-09-2025](#) portant intégration dans le corps des IA-IPR

SYSTEME EDUCATIF

Textes généraux

04/09/2025 : Lettre du 3-9-2025 : [IGESR Programme de travail annuel pour l'année scolaire et universitaire 2025-2026](#)

04/09/2025 : Note de service du 27-8-2025 [Épreuve de l'enseignement de spécialité d'histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques \(HGGSP\)](#) de la classe de terminale de la voie générale, (session 2026.)

04/09/2025 [Circulaire du 27-8-2025](#) [Place de l'activité physique et du sport à l'école.](#)

04/09/2025 : [Circulaire du 1-9-2025](#) [Enseignements internationaux de langues étrangères](#) Mise en œuvre, suivi et évaluation.

04/09/2025 : [Note de service du 2-9-2025](#). [Modalités d'attribution du DNB](#) session 2026

09/09/2025 : [Décret n° 2025-925 du 8-9-2025](#) [relatif à la rémunération des assistants étrangers](#) de langues vivantes en service dans les établissements scolaires relevant du ministère chargé de l'éducation nationale.

09/09/2025 [Décret n° 2025-926 du 8-9-2025](#) [modifiant les décrets relatifs à l'indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves](#), à l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves ainsi que le code de l'éducation. *Le décret assouplit les conditions d'accomplissement des missions complémentaires ouvrant droit à la perception d'une part fonctionnelle de l'indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves (ISAE) et de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves (ISOE). Il crée une part modulable au sein de l'indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves.*

09/09/2025 [Arrêté du 8-9-2025](#) [modifiant l'arrêté du 15-1-1993](#) fixant les montants de l'indemnité ISOE ...

17/09/2025 : plusieurs arrêtés du 5-9-2025 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture de concours externes organisés à titre transitoire conformément aux dispositions du décret n° 2025-352 du 17 avril 2025 [modifiant les conditions de recrutement et de formation des corps enseignants, du personnel d'éducation et des maîtres de l'enseignement privé sous contrat du ministère chargé de l'éducation nationale...](#)

17/09/2025 : Arrêtés du 8-9-2025 autorisant au titre de l'année 2026 [l'ouverture des concours internes et des troisièmes concours du CAPES et du CAPET](#) .

17/09/2025 [Arrêté du 8-9-2025](#) autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture du concours externe, du concours externe spécial et du concours interne de recrutement de professeurs agrégés de l'enseignement du second degré.

17/09/2025 [Arrêté du 5-9-2025](#) autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture de concours externes organisés à titre transitoire conformément aux dispositions du décret n° 2025-352 du 17 avril 2025 modifiant les conditions de recrutement et de formation des corps enseignants, du personnel d'éducation et des maîtres de l'enseignement privé.

18/09/2025 : [Note de service du 2-9-2025](#). Épreuve pratique de l'enseignement de spécialité ingénierie, innovation et développement durable (212D) de la classe de terminale STI2D à compter de la session 2026.

19/09/2025 [Arrêté 11-09 2025](#) modifiant l'arrêté du 28 décembre 2009 fixant les sections et les modalités d'organisation des concours de l'agrégation.

25/09/2025 : [Note de service du 22-9-2025](#) Calendrier 2026 des épreuves du DNB, du baccalauréat, BMA et des BTS.

25/09/2025 [Orientations stratégiques ministérielles](#). Politique de prévention des risques professionnels dans les services et les établissements relevant du ministère de E.N.J.VS, 2025-2026.

Mesures nominatives

09/09/2025 [Décret du 8-9- 2025 portant renouvellement de trois DASEN](#) LE MERCIER, L., (Alpes maritimes), FELLAHI, A., (Calvados), MONCADA, F., (Eure), et d'une DAASEN , INGREMEAU, S., (La Réunion).

09/09/2025 : [Décret du 8 septembre 2025 portant nomination d'un DASEN](#) M. PETITJEAN, D., (Aube) et d'une DAASEN :, ABBADI, A., (les Yvelines.)

PUBLICATIONS & RAPPORTS

22/05/2024 GARRIC, J., *La fabrique quotidienne du décrochage*, PUF , 2024, 261 pages, « *L'ouvrage propose une plongée ethnographique dans le quotidien de trois collèves parmi les plus pauvres du territoire français. Il décrit comment les pratiques punitives, et en particulier d'exclusion participent à la fabrique quotidienne du décrochage. Des salles de classes aux bureaux de la vie scolaire, il lève le voile sur les coulisses d'institutions dégradées à l'extrême. Entre souffrance des personnels et détresse des élèves, la répétition des exclusions de cours exacerbe les conflits professionnels, et apprend aux élèves les plus fragiles à accepter leur mise à l'écart d'une scolarité régulière.* ». Voir [la note de lecture](#) HOUDEVILLE, G. MCF, à l'UCO d'Anger. (2025) ,

31/04/06/2024 NOE M., « [Par le prisme de la bienveillance, impact des systèmes éducatifs sur les élèves et les enseignants des systèmes scolaires français et américain \(Californie\)](#). Université de Strasbourg thèse de doctorat en psychologie, École doctorale Sciences humaines et sociales – Perspectives européennes : « *la bienveillance est une notion floue, empreinte de préjugés et de traductions personnelles, qui peuvent entraver son déploiement* » Par le biais d'observations, de questionnaires et d'entretiens cette recherche vise donc à la définir et « affiner sa conceptualisation et les critères de son opérationnalisation pour qu'elle puisse être comprise et mise en œuvre au sein des classes. », Les résultats montrent que lorsque la bienveillance est conçue comme un obstacle à l'exigence, les enseignants n'imaginent l'appliquer qu'en l'absence de difficultés, qui sont de tous ordres. L'exemple de San Diego montre que grâce à une réelle formation globale à la bienveillance, celle-ci peut être mise en œuvre avec un impact réel sur les enseignants et les élèves .

16/09/2024 : MERLE, P., [Embourgeoisement des collèves privés et résultats PISA](#). *La Pensée*, 419(3), 103-117. « *L'article s'intéresse à la transformation du recrutement social des collèves privés sous contrat entre 2017 et 2022. L'embourgeoisement de ces collèves privés est sensible et concomitant d'une réduction de leur mixité sociale inter et intra- établissements. L'embourgeoisement des collèves privés, observable depuis le début des années 2000, contribue à expliquer les performances scolaires moyennes des élèves français aux évaluations PISA et la forte inégalité de réussite selon l'origine sociale.* »

28/08/2025 DEPP [L'éducation nationale en chiffres, édition 2025](#). Synthèse annuelle des caractéristiques et des tendances du système éducatif français : population scolaire, effectifs d'enseignants, coût , part des secteurs public et privé, diplômés...

16/09/2025 COURBON. L., . [Modélisation des processus d'appropriation pour la conception des dispositifs de développement professionnels](#). Thèse en sciences de l'Education. Université Claude Bernard - Lyon I, « *En France, depuis 2010, plusieurs rapports institutionnels soulignent qu'un décalage est perçu entre les formations proposées, les préoccupations professionnelles des enseignants et la réalité de leurs situations de travail... De même « la professionnalité des formateurs en charge de ces dispositifs et la place accordée aux savoirs issus de la recherche est également questionnée.* ». La « thèse vise à proposer une conceptualisation des processus par lesquels les enseignants s'approprient les apports de formation en vue de proposer des pistes pour l'amélioration des dispositifs » Elle « ouvre ainsi des perspectives pour une formation continue des enseignants davantage ancrée dans la réalité et tenant compte de la diversité de leurs contextes professionnels. »

18/09/2025 : BRUYERE, C., et Al. IGESR: [Suivi du dispositif prépa-seconde – Note d'étape n° 2 – Juillet 2025](#) « *La classe prépa-seconde apparaît comme un levier assez efficace contre le décrochage, avec un impact significatif sur l'adhésion au système scolaire et le projet d'orientation, même si ses effets en termes d'acquis scolaires restent difficilement mesurables.* »

19/09/2025 LEGUY, I. et al. IGESR : [L'implantation de sections internationales dans les collèges REP \(Juin 2025\)](#). Trois ans après le lancement de ce dispositif d'excellence, les premiers résultats apparaissent contrastés mais globalement positifs. L'amélioration de l'attractivité est notable dans un établissement sur deux, portée par une dynamique collective d'équipes engagées et soutenues. La création d'une section internationale contribue souvent à donner une image plus positive du collège et à enrayer partiellement les stratégies d'évitement scolaire des familles du secteur. La mixité scolaire progresse ainsi dans la majorité des collèges étudiés...

18/09/2025 RAFFY, G., REMEAU, M., DEPP "[Compétences psychosociales et bien-être au collège : l'estime de soi plus sensible aux écarts de performances que la motivation](#)" Note d'Information, n° 25-51, « *La réussite académique et le SES sont associés à un sentiment d'efficacité personnelle dans le travail scolaire et une estime de soi plus élevés. L'association est moins forte pour ce qui est de la motivation ou du bien-être des élèves. Les élèves issus de milieux défavorisés qui parviennent à obtenir de bons résultats ont des compétences psychosociales supérieures à la moyenne. Les filles déclarent un sentiment d'efficacité personnelle dans le travail scolaire plus élevé que les garçons alors que ces derniers affichent une estime de soi plus forte.* »

22/09/2025 BAGOT, L et Al. "[En 2024, 197,1 milliards d'euros consacrés à l'éducation, soit 6,8 % du PIB](#)", Note d'Information, n° 25-52, DEPP. « *En 2024, la France a consacré 197,1 milliards d'euros à son système éducatif, en hausse de 6,8 milliards d'euros par rapport à 2023 en euros courants (+ 3,6 %). L'État est le premier financeur de l'éducation (55 % du total), devant les collectivités territoriales (23 %), les entreprises 10 % et les ménages 8 %. La dépense moyenne pour un élève ou un étudiant s'établit à 10 920 euros. Allant de 9 080 euros pour un élève du premier degré à 11 660 euros pour un élève du second degré et 13 300 euros pour un étudiant.* »

JURISPRUDENCES

17/06/2025 [Tribunal administratif de Toulouse, n° 2204813](#) Mme B A, professeure des écoles domiciliée à Gourdon (Lot), a été affectée, à compter du 1er septembre 2010, en qualité de psychologue du RASED, administrativement rattachée à l'école élémentaire Daniel Roques de la commune de Gourdon. Par une lettre en date du 8 avril 2022, l'intéressée a sollicité le versement de la somme de 1 955,54 euros au titre de ses frais de déplacements professionnels de 2017 à 2021, ce qui a fait l'objet d'un refus en date du 14 juin 2022. **REJET**, Le Juge administratif rappelle que *s'il appartient à un chef de service d'organiser celui-ci en fonction des crédits dont il dispose, il ne saurait faire supporter à un agent les frais d'utilisation de son véhicule personnel exposés par nécessité de service et le recteur de l'académie de Toulouse n'établit pas que les frais de transport dont Mme A. demande l'indemnisation n'auraient pas été exposés pour les besoins du service. Toutefois, s'il résulte de l'instruction que les déplacements en litige ont fait l'objet d'une déclaration via l'application Chorus, une fois ces derniers effectués, au terme du mois écoulé et ce, même après utilisation de l'enveloppe qui lui était attribuée tous les ans, en se bornant à produire des tableaux établis par ses soins détaillant ses déplacements et précisant leur date, l'heure de départ, la commune de destination, l'objet de la mission et la distance parcourue, ainsi que des copies d'écran de l'application Chorus, Mme A ne permet pas au juge de recouper les informations données et de vérifier la réalité des déplacements non remboursés. En outre, Mme A n'a produit aucun justificatif relatif aux différents entretiens réalisés dans les écoles dans le cadre de ses interventions, ni aucun compte-rendu des réunions auxquelles elle s'est rendue. Dès lors, en l'absence d'éléments permettant de corroborer la réalité des déplacements déclarés dans les tableaux établis par la requérante pour les besoins de l'instance, lesquels ne présentent pas, à eux seuls, un caractère suffisamment probant, il n'y a pas lieu à faire droit aux demandes de remboursement de Mme A, la réalité des frais n'étant pas établie par les pièces du dossier.* »

AGENDA

05/11/2025 : Conseil national du SNIA-IPR